



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMST 2023-12-28 ANNULE ET REMPLACE LA DMST 2023-12-12

DÉCISION DU MAIRE

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL 2024 POUR
L'ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN DE LA BASSE CHAUMIANE**

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-03-06-SG du 23 mai 2020 conférant certaines délégations au Maire conformément à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La commune de Sisteron a connu une importante augmentation de la population dans le quartier résidentiel de la Chaumiane avec de nombreux lotissements. Le chemin de la basse Chaumiane relie des lotissements à la route départementale menant au centre-ville, au carrefour, se trouve également un arrêt de bus. Les infrastructures ne sont plus adaptées devant l'accroissement de population. Il s'agit alors d'élargir la route pour faciliter le passage des véhicules dans les deux sens, de prévoir un cheminement piéton qui rejoint l'arrêt de bus qui est lui aussi à aménager et sécuriser avec un éclairage photovoltaïque déclenché au besoin.

CONSIDERANT que les infrastructures routières du quartier de la Chaumiane ne sont plus adaptées ni sécurisées devant l'accroissement de la population,

CONSIDERANT que la commune souhaite engager des travaux pour élargir la voie et l'éclairer afin de sécuriser le passage à double sens des véhicules mais aussi le cheminement piéton.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de solliciter auprès de l'Etat, au titre de la DSIL, une subvention d'un montant de 438 256€ pour la réalisation de l'élargissement du chemin de la Basse Chaumiane à Sisteron.

ARTICLE 2 : le plan de financement est le suivant, les montants sont indiqués hors taxe :

Commune	Région	Etat-DSIL	TOTAL
172 725€	140 000€	438 256€	750 891€
23%	19%	58%	100%

ARTICLE 3 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal.

ARTICLE 4 : ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence.

Fait à Sisteron, le 12 janvier 2024

**Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU**